

Bill n° 46, intitulé: Loi pour faire droit à Elsie Eleanor Bennett Kirkcaldy.—M. Weir.

Bill n° 47, intitulé: Loi pour faire droit à Bernice Margaret Vizzutti Charters.—M. Weir.

Bill n° 48, intitulé: Loi pour faire droit à Archibald Christopher Mottley.—M. Weir.

Bill n° 49, intitulé: Loi pour faire droit à Bessita Asaria Farchi Lotenberg, autrement connue sous le nom de Bessita Asaria Farchi Lotey.—M. Weir.

Bill n° 50, intitulé: Loi pour faire droit à George William Bonfield.—M. Weir.

Bill n° 51, intitulé: Loi pour faire droit à Marjorie Joan LeRiche Dunphy.—M. Weir.

Bill n° 52, intitulé: Loi pour faire droit à Geraldine Donovan Wilcox.—M. Weir.

Bill n° 53, intitulé: Loi pour faire droit à Norma Mary MacKenzie Benton.—M. Weir.

Bill n° 54, intitulé: Loi pour faire droit à Anna Smilovitch King.—M. Weir.

Bill n° 55, intitulé: Loi pour faire droit à Kathleen Dempsey Robertson.—M. Weir.

Bill n° 56, intitulé: loi pour faire droit à Joyce Delia Pierce Korenberg.—M. Weir.

Bill n° 57, intitulé: loi pour faire droit à Alfonsas Jankus.—M. Weir.

Bill n° 58, intitulé: loi pour faire droit à Michael Lansky.—M. Weir.

Bill n° 59, intitulé: loi pour faire droit à Wilma Elizabeth Dalglish Rochon.—M. Weir.

Bill n° 60, intitulé: loi pour faire droit à John Cromkie Nicol.—M. Weir.

Bill n° 61, intitulé: loi pour faire droit à Tyrus Raymond Markham.—M. Weir.

Bill n° 62, intitulé: loi pour faire droit à Thelma Louise Heinz Finlay.—M. Weir.

Bill n° 63, intitulé: loi pour faire droit à Dorothy Glegg Staham.—M. Weir.

Bill n° 64, intitulé: loi pour faire droit à Mary Laura Olive Cote Lafamme.—M. Weir.

Bill n° 65, intitulé: loi pour faire droit à Sadie Denenberg Rockman.—M. Weir.

Bill n° 66, intitulé: loi pour faire droit à Yukiko Takeuchi Zusko.—M. Weir.

Bill n° 67, intitulé: loi pour faire droit à Joan Gooderham Wyman.—M. Weir.

Bill n° 68, intitulé: loi pour faire droit à Guy Favreau.—M. Weir.

Bill n° 69, intitulé: loi pour faire droit à Elizabeth Stewart Hughes Koren.—M. Weir.

Bill n° 70, intitulé: loi pour faire droit à Esther Wray Carpenter Batt.—M. Weir.

Bill n° 71, intitulé: loi pour faire droit à Shirley Mary Davis Robertson.—M. Weir.

Bill n° 72, intitulé: loi pour faire droit à Carlo Castelli.—M. Weir.

Bill n° 73, intitulé: loi pour faire droit à Eveline Shaheen Sauvageau.—M. Weir.

Bill n° 74, intitulé: loi pour faire droit à George William Swinwood.—M. Weir.

Bill n° 75, intitulé: loi pour faire droit à Marguerite Frances Wiggins McKay.—M. Weir.

LOI SUR LA FRONTIÈRE ENTRE L'ONTARIO ET LE MANITOBA

DÉFINITION DE FRONTIÈRES PROVINCIALES

L'hon. George Prudham (ministre des Mines et des Relevés techniques) demande à déposer le bill n° 79 (bill du Sénat) concernant la frontière entre les provinces d'Ontario et du Manitoba.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.

LE BLÉ

SUBVENTION DES ÉTATS-UNIS SUR LES EXPORTATIONS—MOTION TENDANT À LA SUSPENSION DE L'ORDRE DU JOUR EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable représentant d'Assiniboia (M. Argue), je demande à proposer la suspension de l'ordre du jour, en vertu de l'article 31 du Règlement, afin de discuter une affaire déterminée dont l'urgence et la gravité sollicitent l'attention publique, savoir la nécessité de convoquer immédiatement une réunion du Comité mixte canado-américain pour le commerce et les affaires économiques, dont l'établissement a été annoncé lors de la récente visite au Canada du président Eisenhower, en vue de l'adoption immédiate de mesures propres à éviter la crise commerciale qui menace actuellement l'économie de notre pays par suite de l'annonce faite cette semaine à Washington et selon laquelle le gouvernement des États-Unis subventionne maintenant ses exportations de blé vendu en dehors du cadre de l'Accord international sur le blé, en violation de l'Article XVI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Cette question, monsieur l'Orateur, est si urgente que l'intérêt public en souffrira si l'on ne s'en occupe pas immédiatement. Je demande donc à proposer la suspension de l'ordre du jour afin de la discuter.

M. l'Orateur: L'honorable député demande à proposer la suspension de l'ordre du jour en conformité de l'article 31 du Règlement. Il a présenté sa motion au moment indiqué, tel qu'il est prévu au premier paragraphe de l'article 31 du Règlement, et il a respecté également les exigences de la deuxième partie de ce même article.

Il m'a remis une déclaration écrite sur la question à débattre. Je voudrais citer le troisième alinéa de l'article 31 du Règlement portant que si l'Orateur estime qu'elle est dans l'ordre et qu'elle a une importance publique pressante, il en donne lecture et demande à la Chambre si ce député doit être autorisé à présenter ladite motion.